Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260511-D_2026_06_02-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	4 mai 2026		
Séance du	11 mai 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 18	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, MESLIN Kevin, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, JACOB Erwan, BOULIGAND Laëtitia, ROULLEAUX Adrien, LEGREGEOIS Célia, DELÉPINE Didier, OBIN Gwendoline, MERCIER Hervé, DEBROISE Elise, RIVERON Elvhan, BRUNEL Jennifer, CONSTANTIN Gilles, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-06-02 Droit de préemption (DIA) parcelles AB 604, 608 & 610

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 604 217 m² AB 608 58 m² AB 610 138 m² situées 3 rue des Jonquilles 35620 ERCÉ EN LAMÉE. Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Mme BACON concernant parcelles AB 604, 608 & 610 pour une superficie totale de 413m².
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.